Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260429-DELIB6230426-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M Philippe DAULY, Maire.
M Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M Jean-Baptiste CORDON, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme LE ROLLAND Florence, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS :
Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M. Yves BRUNET,
Mme Nathalie JOSSELIN donne procuration à M Jean-Baptiste CORDON,
Mme FRATTINI Héloïse donne procuration à M Thomas CHEVALIER,
M Franck JOSSET donne procuration à M Philippe DAULY.

Secrétaire de séance : M Thomas CHEVALIER.

Délibération 6 — ÉMERAUDE SÉCURITÉ

Monsieur Yves BRUNET dit aux conseillers que l'on a changé de société pour la vérification des extincteurs dans les bâtiments communaux.

La société ÉMERAUDE SÉCURITÉ a réalisé une visite et un bilan sur chaque bâtiments qui doivent être vérifiés annuellement.

Le constat est que certains extincteurs sont à changer ou nécessite d'être rechargé.

La société a fourni des devis pour chaque bâtiments communaux pour être en conformité. Le montant s'élève à 4 623.00 € HT. Monsieur Yves BRUNET propose d'échelonner la réalisation des devis proposés sur une période de trois ans, cela permet aussi d'espacer les paiements.

La première année on s'occupera de l'école publique, la garderie, la mairie, la salle des fêtes et le site des Aulnays.

La deuxième année on fera le salon de coiffure, la chapelle et le boulodrome.

Le local théâtre, l'atelier communal et la salle André Hénon seront remis aux normes pendant la troisième année.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260429-DELIB6230426-DE

Les conseillers après délibération valident la proposition de Monsieur Yves BRUNET comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

M Thomas CHEVALIER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 27 Avril 2026
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor